



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **du 17 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Bruno SIROT, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Nathalie VERGULDEZOONE (arrivée à 18 heures 20 minutes – pouvoir à Madame Claudette LARUE-VELON), Monsieur Jean-Paul LAVALARD (arrivé à 18 h 30 minutes – pouvoir à Monsieur Alain LASKAWIEC), Madame Catherine POINTIN, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Julie RIQUIER.

Etait absent : /

Etaient excusés : Monsieur Francis HAY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BLOIS, Monsieur Francis ORIER a donné pouvoir à Monsieur Benoit DUBREUCQ, Madame Djamilia REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Madame Guylaine DEPREZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Thomas DUCAMPS a donné pouvoir à Madame Martine DOSSIN, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX a donné pouvoir à Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Anthony LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Bertrand VERMANDER a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET

Secrétaire de séance : Mme SCHWEITZER Cécile

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2024 ;**
- 2. Sollicitation de subventions au titre des évènements festifs et culturels - Festival photo 2025/ HAM Fait Rire /Festival des arts de la rue ;**

- 3. Signature d'une convention avec Somme numérique dans le cadre d'un groupement de commandes à usages numériques ;**
- 4. Demande de subvention pour la campagne 3 des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de Ham ;**
- 5. Rapport d'orientation budgétaire 2025 ;**
- 6. Informations diverses.**

COMMUNICATIONS DIVERSES

DÉCISION n° 02/2025028 : DIA du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2024

(Cf. Annexe 1)

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION N°01/20250317

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES EVENEMENTS FESTIFS ET CULTURELS – FESTIVAL PHOTO 2025/ HAM FAIT RIRE/ FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE

La programmation culturelle et festive demeure, encore pour cette année 2025, riche et variée. Elle s'inscrit dans un calendrier annuel dédié qui a par ailleurs été distribué à l'ensemble des Hamois et habitants des communes alentour. La programmation 2025 propose ainsi plusieurs temps forts permettant le rassemblement de nos habitants et, surtout, favorisant la cohésion sociale souhaitée.

Parmi les divers évènements et manifestations proposés, trois temps forts sont notamment à retenir :

Le Festival intitulé « Ham Fait Rire », organisé du vendredi 07 au dimanche 09 mars, proposait deux comédies et un spectacle de Simon FACHE.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 12 432 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.)

Le Festival des Arts de la Rue, prévu le samedi 05 juillet 2025 propose, comme les années précédentes, diverses animations tout au long de la journée.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 11 950 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.)

Le Festival de la photo est également reconduit en 2025. La thématique retenue cette année est « Ham complice : mon animal hamois ». Cet évènement se déroulera du 27 juin au 30 septembre 2025. Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 12 000 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, ainsi que les frais annexes etc.).

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, dans le cadre de sa politique culturelle, et le Département sont susceptibles d'accompagner les collectivités dans l'organisation des

actions culturelles à rayonnement territorial par l'octroi de subventions spécifiques,

Il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier des différents partenaires cités selon le plan de financement suivant :

HAM FAIT RIRE	12 432 €
CCES	3 000 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	9 432 €

Festival des Arts de la Rue	11 950 €
CCES	3 500 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	8 450 €

Festival de la photo 2025	12 000 €
Département	2 500 €
CCES	2000 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	7 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier des différents partenaires cités selon le plan de financement ci-dessus.

3-DÉLIBÉRATION N°02/20250317

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC SOMME NUMERIQUE DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES A USAGES NUMERIQUES

(Cf. Annexe 2)

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer quant à la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes à usages numériques. En effet, face aux besoins exprimés par les collectivités et établissements publics, ainsi qu'aux variations des prix et à la complexité des offres sur le marché, Somme Numérique a mené une étude pour évaluer l'intérêt d'élargir son groupement d'achats dans le domaine des télécommunications.

Suite à cette analyse, il a été décidé d'ajouter à ce groupement l'achat de solutions pour les technologies et les moyens d'impression.

Somme Numérique jouera un rôle de coordination, en organisant les achats groupés et en assurant leur bon déroulement.

Cependant, chaque membre du groupement restera responsable de l'utilisation des services et équipements commandés.

L'objectif est de faciliter l'accès à des services et équipements essentiels, notamment :

- Les services de communication (téléphonie, internet) et les équipements associés
- Les solutions d'impression et de gestion des documents.

Les achats effectués dans ce cadre seront gérés sous forme de marchés publics. Les modalités sont précisées dans le projet de convention annexé à la présente note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la signature d'une convention avec Somme Numérique dans le cadre d'un groupement de commandes à usages numérique.

4-DÉLIBÉRATION N°03/20250317

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CAMPAGNE 3 DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE HAM

Le patrimoine architectural, urbain et paysager constitue un enjeu important au cœur du territoire de la ville de Ham. Le projet de restauration de l'église Notre-Dame joue un rôle de levier dans la stratégie d'attractivité et participe à la conservation de l'identité du territoire.

Les campagnes 1 et 2 étant en cours de réalisation (toitures nord et sud de la nef), la collectivité souhaite aujourd'hui solliciter les partenaires financiers pour la campagne 3 afférente aux travaux de toiture des bas-côtés du chevet, afin de poursuivre l'investissement engagé dans la restauration de cet édifice remarquable.

Afin de mener à bien ces travaux essentiels à la préservation de cet édifice patrimonial, il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter le soutien financier de l'Etat (DRAC), de la Région Hauts-de-France et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES) selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût total du projet (TTC)	753 164,44 €
Total HT	627 637,03 €
TVA (20 %)	125 527,41 €
Recettes	
Etat – DRAC / FIP (50 %)	313 818,52 €
Conseil Régional (20 %)	125 527,41 €
CCES (10 %)	62 763,70 €
FCTVA (16,404 %)	102 957,58 €
Fonds propres Ville ou Emprunt	148 097,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier de l'Etat (DRAC), de la Région Hauts-de-France et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES) selon le plan de financement ci-dessus.

5-DÉLIBÉRATION N°04/20240317

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

(Cf. Annexe 3)

Il est proposé aux membres du Conseil de débattre des orientations budgétaires 2025 suivant le rapport budgétaire 2025 annexé à la présente note.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Quelques mots pour résumer et en conclusion du diaporama d'éléments chiffrés qui vient de vous être présenté :

Concernant notre situation financière, nous enregistrons des évolutions en dépenses en recettes, l'excédent de fonctionnement est maintenu à un bon niveau et sera proche de 800 000 €.

C'est ce niveau d'excédent annuel dégagé en fonctionnement qui permettra de financer nos investissements immédiats et futurs.

Il est très important de le maintenir à ce niveau afin poursuivre la réhabilitation de notre patrimoine bâti ou de nos différents réseaux (voiries, électriques, eaux, ...) et de pouvoir engager des politiques volontaristes, notamment en direction du logement.

Concernant notre dette, aussi loin que je puisse me souvenir de la gestion de notre ville, nous n'avons jamais atteint un niveau aussi bas d'endettement alors que notre capacité d'emprunt est très importante.

Dans ses rapports, la Chambre Régionale des Comptes rappelle régulièrement que le niveau d'endettement devient critique lorsque le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette atteint 12 ans. Aujourd'hui, nous sommes passés sous la barre d'une année.

Et pourtant, nous menons de nombreuses actions dans tous les domaines afin d'améliorer la qualité de vie de nos habitants. L'animation bénéficie d'une programmation riche et bien ancrée localement, tandis que la jeunesse profite de services structurés avec des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en régie municipale et un Conseil Municipal des enfants (CME) bien installé. Le sport, bien que cette compétence relève de l'intercommunalité, est soutenu financièrement par la commune. Les aînés disposent d'aides appréciées comme les Pass Séniors, les Pass Net, le repas annuel, les colis de Noël et les bons d'achat. L'Espace de Vie Sociale Emile Luciani propose divers ateliers (cuisine, tricot, bricolage, jardinage, ...) et accueille différents publics. Le cinéma connaît un succès grandissant grâce à l'augmentation du nombre de séances. Les activités culturelles, telles que le théâtre et le dessin, attirent un public toujours plus nombreux. Nos commerçants bénéficient également des bons d'achat attribués aux aînés, permettant de fidéliser de nouveaux clients. La propreté et la valorisation des espaces urbains sont assurées par un plan de maintenance efficace couvrant l'égoutage, la signalétique, la voirie, le fleurissement et l'entretien des espaces verts. Enfin, la communication et l'information sont renforcées par divers supports, et des réunions publiques régulières permettent d'échanger avec les habitants et de rendre compte des actions entreprises.

Côté investissements, plusieurs projets ont été menés à bien ou sont en phase de finalisation, notamment l'aménagement du centre-ville, les rénovations complètes de la station de pompage et du château d'eau et l'effacement des réseaux électriques rue de Verdun et rue Charles Gronier.

Par ailleurs, après plusieurs années d'études, d'importants chantiers ont été lancés, comme la restauration de l'abbatiale et de son orgue, la réhabilitation de la salle des fêtes, celle de la maison pour tous, la création d'une aire de jeux et l'aménagement du chemin de la médiathèque. Grâce à une convention avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF), la réhabilitation de plusieurs quartiers va s'engager, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la création de logements.

De nombreux projets sont actuellement en phase d'instruction, certains étant déjà bien avancés. Parmi eux, la modernisation des réseaux électriques sur plusieurs axes majeurs, la réhabilitation du stade Gaston Lejeune, la construction d'une nouvelle gendarmerie, la création d'une passerelle reliant le Parc Delicourt au parcours de santé, la rénovation des arrêts et abris-bus, la création de WC publics...

En parallèle, plusieurs petites réalisations ont été finalisées ou sont en passe de l'être, comme la restauration de la porte de la mairie, la rénovation des toitures de bâtiments municipaux, le passage à l'éclairage LED, la réhabilitation du monument de 1870 ...

D'autres projets sont encore à l'étude, notamment la mise en place d'un réseau de chaleur, la sécurisation

et la valorisation du château et de son parc, ainsi qu'un plan global de mobilité, de circulation et de signalétique dans le cadre du programme « Vallée Idéale ».

Ces initiatives s'ajoutent aux projets privés qui participent activement au dynamisme de notre ville. Parmi eux, la construction d'une Fonderie d'aluminium, route de Chauny, la construction d'un bâtiment pour le développement de nouvelles activités de la société Bitz, la création de l'Île en Folie, l'extension de Pomly sur la zone Saint-Sulpice, la construction d'une Maison médicale et d'un restaurant bistrannique, rue de Noyon basse, la construction de la résidence Les Cordeliers, rue du Général Leclerc, pour ne citer que ceux-là.

Ces projets privés, ajoutés à la réouverture du canal de la Somme à la navigation de plaisance, à la création de la vélo route qui traversera la ville, aux chantiers de l'abbatiale, de l'orgue, de la maison pour tous, de la salle des fêtes, de l'aire de jeux et autres travaux qui s'emboîtent dans ceux de la station de pompage, du château d'eau remis à neuf et des aménagements du centre-ville qui sont en cours de solde d'opération, peut nous faire dire que nous vivons dans une ville en chantier ...

Face à ces nombreux investissements, ajoutés aux politiques d'animations ou d'offres de services en direction de tous les publics, difficile de dire que ça ne bouge pas à Ham !

Après cela, après que nous aurons rendu la ville plus attractive, même si nous y sommes déjà engagés, l'un des grands enjeux qui est face à nous, c'est la politique d'accueil de nouvelles populations qui passera par l'amélioration de l'offre en logements de toutes catégories.

Les quartiers Est de la Plaine Saint-Martin, grâce l'AMSOM notamment, avec qui nous échangeons actuellement sur un projet d'ampleur, de Saint-Sulpice dans le cadre de notre travail avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France (EPF) notamment qui visent à la réhabilitation de friches ou celui du centre-ville avec la lutte contre la vacance et l'habitat indigne que nous menons ou encore la réhabilitation de friches à l'étude avec l'EPF, sont tous ciblés et concernés par de futurs projets immobiliers.

Notre cadre de vie valorisé, nos animations et offres de services, ajoutés à notre gare qui mène à la nouvelle cité administrative d'Amiens en moins de trois quarts d'heure sont des atouts majeurs à valoriser et dont nous reparlerons !

Je vous remercie de votre attention et ouvre le débat budgétaire 2025.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

J'aimerais revenir sur un point que j'avais soulevé il y a quelque temps concernant la signature d'un bail avec le laboratoire BIOLAM. À l'époque, on m'avait simplement indiqué que vous preniez vos responsabilités. Or, à ce jour, nous n'avons aucune délibération ni document officiel attestant clairement des dispositions prises pour la location de ce bâtiment. J'aimerais donc que vous puissiez nous apporter des précisions à ce sujet.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Le bail a été signé vendredi dernier avec effet rétroactif à la date d'entrée dans les locaux. Le loyer mensuel s'élève à 650 € pour le plateau occupé, dans le bâtiment qui en compte 3. S'ajoute la prise en charge des fluides par le locataire. Nous sommes engagés par un bail précaire qui pourrait être renouvelé au maximum 36 mois. Je rappelle que le laboratoire est rentré du jour au lendemain dans ce bâtiment

suite à l'incendie du local qu'il occupait, rue de Noyon basse. C'est une solution de « dépannage » qui a été proposée afin de permettre au laboratoire la continuité de l'activité. La société BIOLAM a souhaité rester dans les locaux dans l'attente de l'achèvement du chantier de la maison de santé en construction rue de Noyon basse qu'elle devrait rejoindre. BIOLAM se dit satisfait de la solution temporaire accordée par la ville.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour discuter du rapport d'orientation budgétaire 2025. Un document qui dessine l'avenir de notre ville, ses investissements, ses priorités et ses ambitions. Mais à la lecture de ce rapport, une absence de volonté politique saute aux yeux. Il n'y a aucun plan structuré pour attirer de nouveaux habitants à Ham.

Nous le savons tous, notre ville souffre depuis plusieurs années d'une baisse de la population et de son appauvrissement. Les chiffres de l'INSEE confirment cette réalité. Les commerces et écoles en subissent les conséquences directes. Moins d'habitants, c'est moins de recettes fiscales, moins de dynamisme économique et une difficulté croissante à maintenir un cadre de vie attractif. Or, ce ROB 2025 n'apporte aucune réponse concrète à ce problème.

Aucun plan global n'est proposé pour encourager l'installation de nouvelles familles, de jeunes actifs ou même d'entrepreneurs prêts à redonner vie à notre centre-ville. Pardon, vous nous avez parlé pour 2028 d'une ligne budgétaire d'un million cinq, mais tout reste flou, sur un terrain qui ne nous appartient pas. Notre ville se vide et notre municipalité regarde ailleurs.

La démographie de Ham est en berne, et cela n'est pas une fatalité. D'autres villes de taille comparable, dans des territoires proches, ont su inverser la tendance en mettant en place des politiques attractives, notamment la proposition de terrains constructibles ou la construction de quartiers. Mais dans ce ROB 2025, rien de tout cela n'apparaît. On continue à gérer la ville comme si de rien n'était, sans anticipation des défis démographiques et économiques qui nous attendent, pourtant notre PLUi nous informe clairement de cette problématique.

Nos investissements ne vont pas dans le bon sens. Plutôt que d'investir pour attirer de nouveaux habitants, ce budget continue à privilégier des dépenses sans stratégie claire, sans lien avec la nécessité de rendre notre ville plus vivante et plus dynamique. La rénovation de la salle des fêtes, l'enfouissement des réseaux sont des exemples flagrants. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas les faire. Simplement, la priorité n'est pas là. En tout cas, pas avec des montants d'investissements aussi importants.

Nous espérons des subventions d'État, régionales, départementales et communautaires. Mais nous n'avons jamais été dans une telle interrogation sur l'accompagnement qui nous sera réservé, sachant les difficultés budgétaires que notre pays connaît.

Où sont les mesures pour réhabiliter les logements vacants, encore une fois pointés du doigt dans le PLUi, fléchés à plus de 200 logements ? Où sont les incitations pour encourager l'installation de nouveaux commerces ? Vous en parlez, mais pour l'instant, rien de concret. Rien de tout cela n'est détaillé dans ce ROB.

Nous avançons sans cap, sans vision sur des sujets plus qu'importants. Une opportunité gâchée avec l'arrivée du canal Seine-Nord Europe, l'un des éléments qui peut changer la donne pour Ham. Ce projet représente un levier formidable pour redynamiser notre territoire en créant des opportunités économiques nouvelles, et aurait dû être au cœur des orientations budgétaires pour 2025 ou au moins être signifié comme un facteur d'opportunité. Rien encore dans vos investissements pluriannuels.

Notre ville manque d'ambition pour son avenir. Le ROB 2025 aurait dû être l'occasion de fixer une stratégie claire pour inverser le déclin démographique et redonner un souffle nouveau à notre commune suite à la lecture de notre PLUi. Au lieu de cela, nous avons un document purement administratif, sans vision d'avenir, sans plan concret pour attirer de nouveaux habitants.

Avec une politique tournée vers l'avenir, nous pourrions éviter des fermetures d'écoles, attirer de nouveaux habitants, redynamiser notre centre-ville et bien d'autres choses encore. Nous ne pouvons nous permettre de rester immobiles pendant que d'autres communes prennent les devants et se transforment.

Il nous faut des projets concrets pour faire de Ham une ville attractive, dynamique et tournée vers l'avenir. Nous devons cesser de subir et enfin agir.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Merci, Monsieur Bruchet, pour votre analyse. J'ai noté que, selon vous, nous n'avons ni projet ni stratégie en matière de logement. Pourtant, cela fait un an que nous travaillons avec l'EPF afin de rénover des quartiers entiers. Nous collaborons également avec l'AMSOM pour la construction de 100 logements neufs qui remplaceront l'habitat vétuste. Par ailleurs, le projet de construction de la gendarmerie prévoit une vingtaine de logements supplémentaires.

Nous créons aussi un cadre, un véritable écrin. Mais je ne comprends pas : souhaitez-vous que la salle des fêtes ne soit pas rénovée ? Cela fait deux ans que cette question revient, et je ne saisis toujours pas bien votre position. Quoi qu'il en soit, personnellement, je ne choisirais pas de m'installer dans une ville aux infrastructures vétustes, d'un autre âge et énergivore.

Pour exemple, il y a quelques jours, je suis allé à Amiens, au rectorat, qui vient de s'installer dans la cité administrative en pleine expansion, dans le quartier de la gare. Eh bien, j'ai été conforté dans l'idée de me dire : « *C'est là-bas que ça se passe, que le potentiel est important pour nous* ». Un potentiel important pour les petites villes comme Ham, qui comptent une gare à à peine plus d'une demi-heure d'Amiens. En réalité, notre stratégie est bien là. Profiter de nos atouts pour attirer de nouveaux habitants. C'est avec eux que nous pourrions remplir nos écoles.

J'aimerais d'ailleurs connaître vos projets précisément, au-delà des grandes déclarations. Notre ambition, après avoir créé l'écrin, c'est avant tout d'améliorer l'accueil en matière de logement. Finalement, sur ce point, nous sommes d'accord.

Vous affirmez que nous comptons toujours sur les subventions. Mais nous les obtenons. En effet, nous n'aurions jamais pu réaliser les travaux d'aménagement du centre-ville sans les financements que nous avons obtenus. Il en va de même pour la maison pour tous, la salle des fêtes, l'abbatiale, l'aire de jeu, le stade ...

Nous avons choisi de rénover notre ville pour la rendre plus attractive. C'est ça, la stratégie.

Toutefois, l'enjeu principal, pour nous, reste bien l'offre de logements, qu'elle soit travaillée en parallèle des rénovations engagées ou dans un second temps. Je ne m'installerais jamais dans une ville qui n'est pas correctement entretenue, qui ne propose pas un cadre de vie agréable et qui n'offre pas de services ou une programmation d'animations riche.

Dire aujourd'hui que la ville de Ham n'a pas de projet, que ses élus n'ont pas de vision, c'est osé. Y a-t-il déjà eu autant de projets menés dans le même temps ?

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'investissements. Ce que je dis, c'est qu'en réalité, face à la baisse démographique, il n'y a aucune réaction. Vous pouvez me dire que vous en parlez, mais dans le ROB que je viens de lire, ainsi que dans le plan pluriannuel d'investissement, il n'y a rien, à part le possible lotissement avec une hypothétique ligne budgétaire d'1,5 million et la gendarmerie. En dehors de cela, concrètement, il n'y a rien d'écrit.

Le problème, c'est que vous dites qu'il faut une belle salle des fêtes, un beau cadre de vie, etc. Mais si vous avez tout cela et que la ville se vide, vous faites quoi ? Depuis trois ans, nous assistons à des fermetures de classes. Des conséquences négatives découlent directement de la baisse de la population et de son appauvrissement. Ce n'est pas moi qui écris dans la presse que « *Ham est l'une des villes les plus pauvres de notre territoire* », c'est un fait. Ce n'est pas moi non plus qui reçois des appels du rectorat me suggérant, pour des raisons politiques, de fermer une classe. C'est la réalité de la baisse démographique.

Depuis le début, je le dis clairement : quand des actions positives sont menées, je le reconnais. Vous

avez fait un pas énorme en matière de transition écologique avec le passage aux ampoules LED. Mais je me permets aussi de pointer du doigt ce qui, à mon sens, est négatif, et après, vous en faites ce que vous voulez. Vous avez la majorité et votre vision politique, j'en ai une autre et j'ai le droit de l'exprimer. Rénover, c'est très bien. Mais s'il y avait eu un lotissement près du centre-ville, par exemple, vous auriez eu une retombée immédiate sur la démographie et sur la consommation des commerces de proximité. Idem pour la maison médicale : ce sont des éléments qui influencent directement l'envie des gens de venir s'installer à Ham.

Voilà ce que je dis. Je ne prétends pas que vous n'avez pas de vision politique en matière d'investissements structurels. Vous en avez une et, depuis votre arrivée, vous ne faites que ça. Vous avez augmenté les impôts et, ensuite, engagé des restructurations. Heureusement, car si vous ne l'aviez pas fait, cela aurait été encore plus problématique.

Mais sur la question de la baisse démographique, dans le ROB d'aujourd'hui comme dans les précédents, il n'y a rien.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

La baisse démographique, je ne vais pas en parler pendant dix ans. Mais il est évident que nous l'observons attentivement et qu'elle n'est certainement pas due aux politiques engagées ces quatre dernières années. Elle résulte plutôt de celles menées depuis des décennies, y compris lorsque vous étiez au conseil municipal, bien avant moi et du contexte général dans des secteurs comme les nôtres. À qui voulez-vous faire croire que cette baisse est liée à la politique menée depuis seulement quatre ans ? Que nous n'y faisons rien ?

Nous sommes bien d'accord sur l'importance du logement. Concernant les investissements, prenons l'exemple des travaux de rénovation de l'abbatiale ou autres structures : faut-il les réaliser ou non ? Peut-être que demain, les subventions disparaîtront, et dans ce cas, nous ne pourrions plus rien faire. Mais nous n'attirerons personne avec une abbatiale, une salle des fêtes, ou autre structure en état de ruine. De plus, tous ces bâtiments sont actuellement très énergivores.

Il faut me dire quels projets ne pas réaliser et en quoi cela permettrait de gagner quoi que ce soit, que ce soit financièrement ou en nombre d'habitants. Expliquez-moi.

Vous avez compris ma stratégie : le logement est clairement une priorité. Toutefois, la ville ne compte pas forcément construire elle-même. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous échangeons avec l'AMSOM sur la reconstruction de logements de la Plaine Saint Martin, quartier Est et avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-France, nous réalisons actuellement des acquisitions de friches pour envisager la création de logements situés à 200 mètres du centre-ville.

Il est donc difficile d'entendre que nous n'avons pas amorcé une politique d'amélioration de l'habitat et de la qualité du logement.

Ce que nous souhaitons, c'est attirer des habitants qui ne travaillent pas forcément à Ham, mais aussi à Amiens ou à Saint-Quentin, par exemple. Pour cela, il faut bien offrir un cadre de vie agréable, des services et animations qui attirent.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Je vais répondre sur le même ton que toi. Dire que je ne veux pas d'investissement, c'est faux. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas rénover la salle des fêtes.

Avant toi, il n'y avait personne. Tu es arrivé, et tout a changé. Tout est devenu propre, nickel... Avant toi, rien. Après toi, tout est là. Voilà le discours qu'on entend.

Mais restons au même niveau. Dire que je ne veux pas que la salle des fêtes soit rénovée, c'est faux.

Depuis le début, je dis que c'est un gouffre économique et écologique. Ce que je souligne, c'est qu'il y a certaines choses que je n'aurais pas faites de la même manière. J'aurais peut-être simplement mis un coup de peinture et amélioré l'isolation sans aller plus loin.

Pour moi, on peut mener les deux de front : investir massivement dans le logement tout en réalisant

des travaux de réhabilitation, que ce soit pour la salle des fêtes ou l'abbatiale. D'ailleurs, je n'ai jamais voté contre ces projets. Concernant le stade de foot, j'ai émis des réserves, mais j'ai tout de même voté pour. Ne déformez pas mes propos.

Ce que je dis, c'est que j'ai sous les yeux un document, le ROB, que je lis attentivement, et dans ce plan pluriannuel jusqu'en 2030, il n'y a aucune priorité donnée à la baisse démographique.

Vous me prenez de haut, et je l'ai déjà dit plusieurs fois : il faut arrêter. Je n'ai jamais affirmé que la baisse démographique était la faute de ce conseil, encore moins de la majorité actuelle.

La nuance pour moi, c'est que c'est aujourd'hui qu'il faut travailler pour l'avenir. Attendre 2028, c'est trop tard.

Quand j'étais avec Grégory Labille, la baisse démographique était déjà là. C'était pareil sous Marc Bonef. À l'époque, nous avons travaillé sur plusieurs projets : crèche, maison médicale en plein centre-ville, logements également en centre-ville. Des politiques ont été mises en place, même si elles n'ont pas toujours abouti.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Du coup, nous sommes presque d'accord. Nous sommes en train de préparer le budget 2025 et, effectivement, il n'y a pas de construction de logements prévue par la ville. Ce n'est d'ailleurs pas la Ville qui devrait en construire.

Cependant, le logement reste une problématique qui nous mobilise et que nous avons bien inscrite dans le plan de six ans du PPI en vue des possibilités d'acquisitions et de viabilisations de parcelles.

Je ne sais pas si l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) vous parle ? Nous en attendons une nouvelle depuis 2022. Nous disposons d'une OPAH, créée fin 2016 par l'ex-Communauté de Communes du Pays Hamois, qui a pris fin en 2022. Aujourd'hui, nous réclamons à la communauté de communes dont c'est la compétence, un dispositif permettant d'allouer des aides à la rénovation de logements sans attendre une nouvelle OPAH dont la mise en place tarde trop. Nous souhaitons avancer sur la réhabilitation des logements, que ce soit par des bailleurs ou des propriétaires occupants.

C'est la première fois depuis de nombreuses années que nous ne sommes pas sous OPAH.

Il serait intéressant de vous entendre sur ce sujet, car nous sommes actuellement bloqués. En effet, la CCES a trop tardé et les avancées sont lentes. Nous n'aurons pas d'OPAH avant un certain temps. Cela veut dire quatre à six ans sans pouvoir accompagner les bailleurs et les particuliers.

Or, c'est une politique que nous ne pouvons pas mener seuls. Je pense que vous le savez, puisque vous êtes conseiller communautaire.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Oui, je veux vous répondre. L'OPAH est effectivement un levier important pour la rénovation énergétique des logements. Mais est-ce réellement un moteur pour l'évolution démographique ? Je me pose la question.

En tout cas, cette mesure est davantage axée sur les habitants actuels que sur l'attractivité pour de nouveaux arrivants.

Concernant votre remarque sur le fait que la communauté de communes bloque ce dispositif : vous me l'apprenez. Nous n'en avons jamais discuté en conseil municipal.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Cette carence freine également les investisseurs et la rénovation de logements vacants. En effet, certains d'entre eux renoncent à acquérir un bien sachant qu'ils ne seront pas accompagnés financièrement par une OPAH, un outil que nous n'avons plus. La communauté de communes a bien lancé la mise en place d'une nouvelle opération. Elle est en cours mais prendra encore du temps.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Pour conclure sur les subventions, je ne suis pas contre. J'applaudis le fait que les projets menés soient subventionnés à hauteur de 80 %. Mais si les subventions ne tombent plus, que ferons-nous ? Allons-nous avoir recours à des emprunts ? Et si nous obtenons moins de subventions, quel projet allons-nous prioriser ?

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Nous ne pouvons pas inscrire au budget une subvention qui n'a pas été attribuée définitivement. C'est que nous faisons.

Intervention de Madame Martine Dossin :

La baisse démographique n'est pas propre à Ham. Le constat est national, sauf à Mayotte. Je rejoins Eric Legrand, nous ne pourrions attirer de nouveaux habitants si le cadre de vie n'est pas agréable. Cependant, il conviendrait de modérer nos propos et de reprendre le débat de manière plus posée, Antoine. Il est important de ne pas faire preuve de véhémence. En effet, il arrive parfois qu'on critique sans avoir une maîtrise complète des dossiers.

Intervention de Monsieur Christophe Zois :

Je comprends la position d'Antoine, qui est en réalité un passionné de sa ville. Il serait utile que vous vous rencontriez plus souvent, car je suis certain que vous êtes d'accord sur de nombreux points. Prenons par exemple le PLUi : je pense que vous voterez tous deux contre la proposition, car vous êtes soucieux de l'avenir de notre ville.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Effectivement, comme tous autour de cette table, j'aime ma ville. Je suis investi dans la politique locale depuis 18 ans. Durant ces années, j'ai eu l'occasion d'assister à la présentation de plusieurs ROB. J'ai exprimé les choses comme je les ressentais. Le PLUi nous donne effectivement des informations sur la baisse démographique et nous indique également que les logements ne sont plus adaptés aux nouvelles familles présentes sur notre territoire. En ce qui concerne le PPI, je ne ressens pas de mesures transcendantes face à la problématique du logement. En ce qui concerne l'OPAH, il y a un manque de communication de votre part également. J'agirai toujours dans l'intérêt de la ville, je ne cherche pas à tirer la couverture à moi. J'aime ma ville, j'y ai ma famille et mes amis. J'espère que mes enfants vivront aussi ici et qu'ils pourront bénéficier d'un cadre de vie agréable.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Nous sommes dans un « bloc communal » (communes et communauté de communes), et certains d'entre nous sont élus communautaires. J'ai tenu ce discours en conseil communautaire. Qui paiera les déficits de fonctionnement de la communauté de communes ? Les communes, les administrés ? Tu es quand même élu du conseil communautaire, et des gens t'ont élu pour les représenter. Tu choisis de ne pas être présent lors des réunions, qui te permettraient d'être informé. Nous perdons des porteurs de projets à cause du manque de cette opération OPAH sur le territoire. Je le répète très régulièrement lors des réunions communautaires.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

C'est un sujet sur lequel je me dois de répondre. La raison pour laquelle je ne viens pas est simple : je ne souhaite pas participer à des réunions de 4 heures où vous faites preuve de véhémence envers la majorité. Ce que vous me reprochez aujourd'hui, c'est exactement ce que vous faites en conseil communautaire. Je ne souhaite pas prendre part à ce type d'échange, c'est pourquoi je donne mon pouvoir. Sachez cependant que cela ne m'empêche pas de me tenir informé en lisant les comptes-rendus de réunion et en étudiant les documents envoyés.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Il faut arrêter de dire qu'on ne t'écoute pas, car c'est tout le contraire. C'est par exemple le cas concernant la possibilité d'emprunts que tu évoques régulièrement. Pourtant comme on dit souvent « on ne prête qu'aux riches ». Actuellement, la ville possède un faible taux d'endettement et des excédents annuels de fonctionnement, ce qui nous permettrait d'emprunter sans problème si nous le souhaitions. La question aujourd'hui est justement de savoir si nous devons choisir d'emprunter ou non. Je suis plutôt d'accord avec toi, même si certains ici pensent au contraire que nous devrions.

Intervention de Monsieur Antoine Bruchet :

Vous remarquerez que dans mon intervention sur le ROB, je n'ai pas parlé d'emprunt.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Concernant le projet de la gendarmerie, il est important de "séparer" ce projet. J'ai toujours affirmé que la situation financière laissée par les anciennes municipalités était saine, même si je n'étais pas d'accord sur certaines orientations budgétaires.

Intervention de Monsieur Philippe Renault :

Monsieur Bruchet, je voudrais d'abord vous signaler que la baisse démographique dont vous venez de faire état ne concerne pas que notre ville. Elle touche depuis plusieurs années toute notre région et même la France.

C'est d'ailleurs en se basant sur ces faits que le gouvernement de M. Barnier avait prévu de supprimer 4 000 postes d'enseignants en primaire. S'il y a finalement eu une décision de supprimer moins de postes, c'est un choix politique du nouveau gouvernement de M. Bayrou.

Le choix s'est porté sur les grosses écoles, tout simplement parce que l'impact paraît plus supportable que dans les petites écoles rurales qui étaient également visées à l'origine par des fermetures.

De fait, nous allons encore devoir enregistrer une fermeture de classe cette année. Cela concernera l'école Jules Verne, après les trois fermetures consécutives à l'école Jean Zay. Nous ne sommes pas restés inactifs et nous avons rencontré deux fois l'inspectrice de l'Education nationale de Péronne. Nos arguments n'ayant pas été entendus, nous avons écrit au Directeur académique que nous avons pu rencontrer la semaine dernière. Nous avons tenté de faire valoir la qualité de l'enseignement avec un nombre réduit d'élèves dans une classe, permettant de mettre en place une pédagogie plus efficace au bénéfice des enfants.

Malheureusement, comme j'ai eu l'occasion de le dire en réponse aux interrogations de la presse, les services de l'Education nationale s'en tiennent aux simples chiffres, qui ne prennent pas vraiment en compte les difficultés rencontrées par nos enfants ni les efforts fournis par les enseignants pour essayer d'améliorer les conditions d'apprentissage et lutter ainsi contre l'échec scolaire.

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) réuni à Amiens vendredi dernier a confirmé la décision de suppression d'un poste dans cette école, pourtant régulièrement mise en valeur pour la qualité et le nombre des projets menés par l'équipe pédagogique. Une dernière rencontre, organisée cet après-midi encore dans nos murs avec l'inspectrice et une délégation des parents d'élèves, n'a pu que confirmer cette décision.

Ceci ne nous empêche pas d'apporter tout notre soutien au fonctionnement de nos écoles. Nous continuerons d'être aux côtés des équipes éducatives et d'accompagner leurs projets, comme ceux qui sont initiés dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ». Cela a notamment permis à l'école Jean Zay, de s'équiper d'une salle informatique et à l'école Jules Verne de se doter d'un équipement mobile permettant de familiariser davantage les élèves aux techniques du numérique.

Sur l'aspect communication, pour ce qui est de l'action de la Mairie, nous avons mis en place une communication à destination des familles dont les enfants entrent à l'école maternelle. Depuis maintenant 3 ans, nous envoyons un courrier aux familles concernées afin de les inviter à inscrire l'enfant pour la prochaine rentrée. Ce document regroupe des éléments sur les différentes écoles publiques de la Ville. Cette année, nous avons même écrit aux parents d'enfants de deux ans pour les inviter à les inscrire dans le dispositif « Toute petite section ».

Régulièrement, une page ou deux sont consacrées aux écoles dans les bulletins municipaux. Dans la dernière édition, une page complète a redonné toutes les informations concernant les écoles publiques de la Ville avec les horaires et les démarches nécessaires à l'inscription de l'enfant.

Croyez bien que je suis très attaché à la fréquentation des écoles publiques et je pense que la municipalité fait le maximum pour ces écoles.

Je voudrais, pour terminer, remercier ici les conseillers, membres de la commission Réussite Educative ou pas, qui, depuis maintenant cinq ans, participent aux diverses actions menées dans l'intérêt des élèves de notre ville.

Intervention de Monsieur Eric Legrand :

Je tiens à remercier les services de la ville qui se sont impliqués dans l'élaboration de ce ROB 2025, ainsi que mon adjoint, Monsieur Benoît Dubreucq, qui a été mobilisé depuis plusieurs semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025.

La séance est close à 20 heures 40 minutes